39e ANNEE Nc 22 — 5 Centimes — MARDI 21 FÉVRIER 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Une fois de plus, à la suite de la mort de M. Félix Faure si brusquement enlevé aux sympathies qu'il avait su conquérir dans l'exercice de ses hautes fonctions, la France a pu apprécier la régularité du fonctionnement des institutions républicaines. Elle leur reste fermement, invariablement attachée. Elle salue aujourd'hui dans M. Loubet leur représentant le plus élevé, digne de toute l'estime, de toute la confiance de la nation.

La tâche du nouveau président de la République est lourde ; dans son accomplissement il sera aidé par tous ceux qui ont au cœur, plus que sur les lèvres, l'amour de la France, le culte de la République, le dévouement à la Patrie.

Les circonstances ont fait de l'ancien président du Sénat, de cette assemblée ferme et sage, qui a pu l'apprécier, le mandataire suprême du pays républicain.

Dès les premières paroles qu'il a prononcées en apprenant par quels nombreux suffrages il venait d'être élevé à la plus haute des magistratures, le nouveau président de la République a su remettre dans sa pleine lumière la grande vérité qui fut formulée il y a plus d'un quart de siècle, par l'un de ses éminents prédécesseurs, lorsque celui-ci disait :

Pour notre pays, le gouvernement nécessaire, parce qu'il est le seul durable, c'est celui de la nation par elle-même dans sa réalité, dans sa sincérité, en d'autres termes le gouvernement démocratique et républicain.

Quand on songe aux suites du renversement de la République par une nouvelle restauration, aux émotions intestines, aux périls extérieurs, au retour offensif de la volonté nationale méprisée, au renouvellement fatal du vieux duel entre la démocratie et la monarchie si souvent vaincue, à la nouvelle révolution qui en serait l'inévitable issue et dont tant de causes pourraient aggraver le caractère, on est confondu de l'aveuglement des partis qui jouent avec tant de témérité, contre un triomphe d'un jour, le repos et peut-être les destinées de la France.

Par ses déclarations très fermes et très sages, le nouveau président a montré qu'il comprend toute l'étendue, toute l'importance de son devoir.

Il l'accomplira avec la résolution qui est, qu'on ne s'y trompe pas, l'un des traits distinctifs de son caractère et aussi avec une simplicité d'allures, qui est celle d'un fils de la démocratie, respectueux de ses origines ; cette simplicité n'exclut pas, bien au contraire, le sentiment très élevé et très net de sa haute dignité ; elle ne fait qu'y ajouter encore.

Quant aux fauteurs d'agitation et de trouble, que chacun connaît, la France a, pour les combattre et pour les réprimer, la Constitution, la Loi.

Le premier acte du nouveau chef du pouvoir exécutif sera de faire cesser le désordre que quelques factieux cherchent à jeter dans le pays.

L'ordre dans la rue ne peut être une question. La France le veut, la France l'exige, et le pouvoir exécutif a pour mandat de le maintenir et, s'il le fallait, de le rétablir au plus tôt.

Que tous les républicains, dignes de ce nom, restent donc unis, comme leurs représentants l'ont été à Versailles, lorsque rien n'a pu les détourner du devoir qu'ils ont rempli en s'unissant dans un même vote pour la défense du Droit et de ses garanties inviolables.

C'est la République qu'on menace, c'est la République que nous défendrons, en aidant, dans l'accomplissement de la patriotique mission qui vient de lui être confiée, le nouveau président de toutes nos forces, de toute notre énergie.

Encore une fois,

Vive la République !

C. R.

Le nouveau Président

Aux affaires étrangères

L'aile gauche du ministère des affaires étrangères a été effectée au Président de la République, en attendant son installation à l'Elysée. Un poste d'honneur a été placé à l'entrée. Le service était fait ce matin par un détachement du 131e de ligne. Au dessus de la porte principale flotte le drapeau, dont la cravate est voilée de crêpe.

M. Loubet ne se rendra très vraisemblablement au ministère des affaires étrangères que pour les cérémonies ou réceptions officielles.

Il n'a pris encore aucune décision en ce qui concerne la composition de sa maison civile et de sa maison militaire.

Dons de joyeux avènement

M. Loubet, président de la République, a fait remettre à M. le président du conseil 20.000 fr. pour les pauvres de Paris ; à M. le directeur de la compagnie de l'Ouest, 500 francs pour les employés du train qui l'ont ramené de Versailles à Paris ; 1,500 francs ont été envoyés au bureau de bienfaisance de Montélimar.

En Algérie

Le gouverneur général a adressé aux populations la proclamation suivante :

« Algériens,

» Les deuils de la mère-patrie sont les vôtres ; déjà vos cœurs loyaux ont partagé la douleur de vos frères de France, en apprenant que le président, M. Félix Faure, venait d'être subitement enlevé à leur respectueuse affection.

» L'illustre et regretté Président était un ami de l'Algérie ; il le disait à votre gouverneur dans un entretien qu'il avait avec lui la veille même de sa mort, et dans lequel il manifestait tout son intérêt pour notre grande colonie.

» La mort qui a si brusquement frappé le premier magistrat de la République est du moins sans force contre la République elle-même et contre les pouvoirs exercés par son Président. Ces pouvoirs appartiennent aujourd'hui à M. Loubet, élu Président de la République française par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale, conformément à la Constitution.

» La France a montré une fois de plus que ses institutions républicaines, fortes et sûres d'elles-mêmes, garantissent également la permanence du pouvoir et la possession des libertés publiques.

» Français et indigènes de l'Algérie, unissons-nous tous dans une même pensée de dévouement à la France et de respect pour ses élus. Honneur à la mémoire de Félix Faure et confiance en M. Loubet, président de la République française ! Vive la France ! Vive l'Algérie ! »

Télégrammes à M. Loubet

M. Loubet a reçu d'innombrables télégrammes de félicitations.

* * *

A l'occasion de l'élection de M. Loubet à la présidence, une journée de repos a été accordée à toutes les troupes des armées de terre et de mer. Les punitions ont été levées, et des rations supplémentaires ont été distribuées aux soldats.

D'autre part, le ministre de l'instruction publique a décidé de prolonger de vingt-quatre heures les congés de Pâques pour les élèves des lycées, collèges et écoles. Il a, en outre, ordonné la levée de toutes les punitions.

Les obsèques de M. Félix Faure

M. Charles Dupuy a déposé sur le bureau de la Chambre une demande de crédit de 160.000 fr. pour les obsèques de M. Félix Faure. Cette somme est la même que celle qui a été demandée pour les obsèques de M. Carnot.

La répartition sera la suivante : 80,000 francs pour la cérémonie à Paris, 80,000 francs pour la cérémonie à l'étranger.

M. Loubet, s'en référant au précédent créé par M. Casimir-Périer aux obsèques de M. Carnot, aurait l'intention d'assister dans les mêmes conditions aux obsèques du président F. Faure.

— L'empereur d'Allemagne et le roi des Belges se feront représenter par des missions spéciales aux obsèques de M. Félix Faure. Le roi d'Italie sera représenté aux funérailles par une mission composée de fonctionnaires de sa maison civile et militaire.

La colonie française de Pétersbourg enverra pour la tombe de M. Félix Faure une grande palme en argent et fera célébrer le jour des obsèques un service religieux.

La date des obsèques

L'*Officiel* publie la note suivante, communiquée par le directeur du Protocole :

La cérémonie officielle des obsèques de M. F. Faure, président de la République française, aura lieu jeudi prochain 23 février, à midi très précis.

On se réunira à l'église métropolitaine de Notre-Dame, où le corps aura été transporté dans la matinée. Les corps constitués, les délégations et députations devront avoir pris les places qui leur auront été réservées avant l'heure fixée pour le commencement de la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie, le convoi se rendra au cimetière du Père-Lachaise, où se fera l'inhumation.

L'itinéaire est le suivant : Rue et pont d'Arcole, place de l'Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli, boulevard Sébastopol, rue Turbigo, place et avenue de la République, boulevard Ménilmontant. Un catafalque sera dressé à l'entrée du cimetière. Les troupes et les délégations défileront devant le corps après les discours.

Un avis sera publié ultérieurement au *Journal officiel* indiquant la place qu'occuperont dans le cortège les délégations qui se seront fait inscrire au secrétariat de M. Bouvard, à l'hôtel de ville.

L'Exposition du Cercueil

Une foule énorme n'a cessé, durant toute l'après-midi de dimanche, de venir saluer le cercueil de M. Félix Faure qui, couvert d'une draperie tricolore, frangée d'or, reste exposé sur le catafalque dressé dans la salle des Fêtes.

LETTRE PARISIENNE

Selon la prophétie de Gambetta le Sénat, une fois encore, a sauvé la République.

On a bien senti, au Luxembourg, à la nouvelle seule de la mort de Félix Faure, que la République allait être en danger. Sans une hésitation, les sénateurs ont acclamé leur président, et lui ont confié le mandat de la magistrature suprême pour être le gardien de la démocratie.

Avec M. Loubet, nous échappons à toute ambiguité. Il n'a pas montré la pire surdité — la surdité de celui qui ne veut pas entendre — et qui fut la défense inepte de M. Méline. Il n'a pas, comme M. Dupuy, changé son fusil d'épaule. Il est simplement républicain, comme les vieux républicains, lui, l'un des 363.

Si on en voulait une preuve, qu'on lise simplement la litanie d'injures et d'accusations imprimées contre lui par Quesnay de Beaurepaire et Jules Lemaître, au nom de la « Patrie Française ». On comprendra alors clairement le danger que nous venons de courir.

M. le lieutenant-colonel Monteil, qui est venu au Congrès avec un paquet de bulletins à son propre nom sous son bras, a pu le remporter intact. Il en fera cadeau à Q. de Beaurepaire.

(Le Phare de Nantes.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 février 1899

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Bozérian, député de Loir-et-Cher.

Il fait connaître ensuite qu'il a reçu plusieurs dépêches de condoléances.

M. Dupuy dépose un projet de loi tendant à décider que des funérailles nationales seront faites à M. Félix Faure.

Après une longue discussion soulevée par M. Déjante qui voudrait des obsèques civiles, l'ensemble du projet est adopté.

Sur la proposition de M. de Lanessan, les députés se rendront à l'Elysée et non directement à Notre-Dame.

On vote ensuite un troisième douzième provisoire.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le projet de loi Carnaud

L'article « contre les congréganistes », que nous avons publié dernièrement nous a valu quelques lettres. Nous publions, — à titre de document seulement, parce que nous ne partageons pas toutes les idées de notre correspondant, — la lettre qui nous paraît résumer toutes les autres :

Certains trouvent le projet de loi que le député des Bouches-du-Rhône a présenté aux Chambres « un tantinet ridicule ». Nous sera-t-il permis d'exprimer un avis contraire ?

On connaît la question : un élève d'une école congréganiste de Lille a été assassiné en résistant aux caresses brutales d'un lubrique personnage ; un frère est accusé du crime. A la suite de ce fait, M. Carnaud propose de défendre le professorat à tous ceux qui ont fait vœu de chasteté.

Loi de proscription s'écriera-t-on ! « anticléricalisme de réunion publique ! » Permettez !... Il me semble que la question, examinée de près, soutiendrait au moins la

critique. Condamner un groupe social quelconque parce que l'un de ses membres est indigne, c'est une absurdité, personne n'y contredit. Mais le crime de Lille est-il la cause du projet de loi Carnaud ou bien n'en est-il que le prétexte ? Là, je crois, est la véritable question.

Et comme tout prétexte suppose des causes antérieures, il serait peut-être bon de remonter un peu plus loin avant de condamner à priori. Sans doute l'armée n'est pas mauvaise parce qu'elle renferme quelques traîtres, sans doute les hommes politiques ne doivent pas être bannis parce qu'ils comptent Baïhaut et quelques autres. Mais de ce principe, tirer la conséquence que toute association doit être respectée, il y a loin. Et s'il en était ainsi, la France aurait au moins commis une mauvaise action en chassant les Jésuites. Qui osera le soutenir ?

On serait plutôt dans le vif de la question, en examinant, non pas si l'institution des frères des écoles chrétiennes est mauvaise, parce qu'elle renferme quelques membres indignes, mais si elle renferme des membres indignes parce qu'elle est mauvaise.

Regardée sous ce point de vue, je crois que la loi Carnaud ne paraît pas si ridicule. L'institution des frères des écoles chrétiennes est-elle mauvaise ? En tant que société humaine, oui. Car une société ne peut être bonne lorsque, non seulement elle méconnaît, mais surtout lorsqu'elle marche contre la destinée de l'humanité, contre les besoins de la nature humaine.

Le vœu de chasteté est un vœu contre nature. La société qui le demande à ses adhérents peut-elle trouver quelque part un appui assez solide pour que ceux-ci, individuellement, soient plus forts que la nature elle-même ? Hélas ! les faits eux-mêmes se chargent de répondre et sont plus éloquents que quiconque.

Dès lors il semble tout naturel que la loi vienne protéger les citoyens. Si la société humaine n'est pas mauvaise lors même qu'elle renferme des sodomistes, c'est que ceux-ci sont des monstruosités que tous ses préceptes renient ; tandis qu'une société quelconque qui a des sodomistes dans son sein est mauvaise, si ses pratiques les poussent dans cette voie.

Et l'Etat a parfaitement le droit et même le devoir de faire tout son possible pour que de pareilles mœurs ne se propagent pas. Il a le droit et le devoir d'interdire l'enseignement à ceux qui, par leurs vœux, sont poussés à se servir des enfants qui leur sont confiés, pour satisfaire des besoins qu'ils sont impuissants à réfréner.

LE BRETON.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Le *Petit Parisien* du 15 février publie l'article suivant :

Fidèles à des sentiments d'impartialité absolue, nous n'avons jamais cessé, depuis le commencement de la funeste affaire Dreyfus, de demeurer des informateurs consciencieux, uniquement préoccupés de la vérité.

Nous avons toujours répudié les attaques contre l'armée, la noble gardienne du sol national, l'image vivante de la patrie elle-même ; en même temps que nous avons conservé tout notre respect pour la Justice du pays sous ses formes légales, qu'il s'agisse des Conseils de guerre ou des tribunaux civils.

Notre confiance dans la justice n'a pas varié, et c'est pour cela que nous appelons de nos vœux l'heure où elle prononcera la décision définitive.

Des recherches sur la revision des procès célèbres, nous ont amené à retrouver les détails d'une affaire bien ancienne et qui, par de nombreux points d'analogie, frappe l'esprit.

Il s'agit d'un colonel condamné comme traître, dont l'innocence fut reconnue, et qu'un second Conseil de guerre acquitta, lorsqu'après de longs efforts la revision du jugement eut été ordonnée.

Voici les faits :

Ils sont des plus simples. Le colonel comte de Bellegarde, qui, en 1771, commandait un régiment d'artillerie à Troyes, crut un jour s'apercevoir que les officiers préposés à la direction des arsenaux de la guerre se livraient aux plus évidentes malversations. Indigné dans sa conscience de soldat, il n'hésita pas à faire ce qu'il crut légitimement être son devoir. Dans un Mémoire, accompagné d'innombrables pièces justificatives, il dénonça les coupables au Ministère de la Guerre et réclama pour eux un châtiment mérité.

On juge du scandale. Le directeur de l'artillerie en France était le général marquis de Saint-Auban un des plus grands seigneurs du royaume et le proche parent du Ministre de la Guerre, le général comte de Monteynard.

Il commença par protester et solliciter une enquête. L'enquête durait depuis quelques temps et menaçait de tourner à la confusion du général de Saint-Auban, lorsque quelques officiers des plus compromis résolurent de se débarrasser du dénonciateur en l'impliquant à son tour dans une affaire de trahison. Un dossier fut fabriqué de toutes pièces. Il résultait des principaux documents dont on l'avait composé que, depuis trois ans et plus, le comte de Bellegarde trahissait, au profit de l'Autriche, son roi et son pays.

Effaré, le Ministère de la Guerre ordonna une seconde enquête parallèle à la première, à l'effet de connaître « de la conduite et des agissements du sieur de Bellegarde ». On ne sait comment, dit Linguet, à qui nous empruntons ces détails, elle fut conduite et conclue. Mais le lendemain du jour où les résultats en parvinrent au ministère, le colonel de Bellegarde était traduit devant un Conseil de guerre qui, jugeant à huis clos, condamnait le malheureux officier à la dégradation militaire et à vingt ans de détention.

On assure cependant que plusieurs des juges avaient hésité à frapper l'accusé devant l'étrangeté de certaines preuves. Ils furent entraînés par les affirmations d'un *civil*, d'un procureur général du Parlement, envoyé par le secrétaire d'Etat à la justice pour suivre, au nom du Roi, les débats de la Cour martiale.

Les protestations d'innocence de l'infortuné furent vaines. Après qu'il eut été déclaré indigne de porter l'uniforme des armées de France, le condamné fut transféré au château fort de Pierre-Encise et, là, enseveli vivant dans un *in pace*.

M. de Bellegarde était marié.

Certaine de l'innocence de son mari, sa femme commença aussitôt les démarches nécessaires à sa réhabilitation. Elle demanda audience sur audience au Roi et aux principaux Ministres. Elle promit d'importantes récompenses à ceux qui pourraient l'aider à dégager la vérité du fatras de faussetés où on l'avait compromise. Elle parvint à faire partager sa foi à sa propre famille. Poussé par elle, le baron de Chargey, parent de Bellegarde, publie en 1773 un Mémoire dans lequel il accuse formellement le général de Saint-Auban d'avoir ordonné et payé la fabrication des faux qui avaient servi à condamner l'ex-colonel. Sous l'accusation, le général reste impassible ; mais l'opinion commence à s'émouvoir. Malesherbes — le même qui devait devenir le ministre de Louis XVI en attendant qu'il fût son défenseur devant la Convention — affirme que la revision s'impose. Mais le Ministre de la Guerre, le comte de Monteynard, déclare solennellement que, lui au pouvoir, il ne saurait être question de révoquer en doute l'autorité de la chose jugée. Soutenu par son amour pour son mari, la comtesse de Bellegarde ne se rebute point. Elle publie tour à tour deux Mémoires d'une modération touchante et d'une habileté merveilleuse. Elle y montre le déni de justice commis envers son mari et appelle sur ses infortunes la pitié de la nouvelle reine, Marie-Antoinette. Ceci se passait au commencement de 1774. Comme la jeune souveraine intercède en faveur de Bellegarde auprès du successeur de M. de Monteynard, le comte de Muy, celui-ci répond à Marie-Antoinette qu'il étudira le dossier du condamné avec le double désir « de se » comporter en soldat véritablement humain et » en fidèle sujet soucieux avant tout de la gran- » deur de l'armée française ». Un mois après, la comtesse de Bellegarde apprend que le Ministre de la Guerre a déclaré au Roi et à la Cour que « l'ancien colonel est cent fois coupable et qu'il a mérité d'être fusillé ».

Une telle déclaration eût abattu bien des courages. Elle ne fit qu'enflammer l'opiniâtre volonté de la comtesse. Coup sur coup, elle publie trois nouveaux Mémoires où elle réfute victorieusement les accusations portées contre son mari. L'opinion publique s'émeut de plus en plus. Linguet, Féron jeune, l'abbé Royon, Charles Ganihl, Garat, le doux Suard lui-même entrent dans la lice. Une nuée de libelles contraires ou favorables à la cause se croisent et s'entre-choquent. Infatigable, la comtesse soutient les bonnes volontés défaillantes, découvre de nouvelles preuves, distribue des subsides, lutte contre sa propre famille, et obtient enfin, quand le maréchal de Biron remplace M. de Muy au ministère, qu'il étudie à nouveau les pièces du procès.

Celui-ci, après un mois d'examen, se prononce pour la revision du procès, « *à la condition*, dit- » il, *que toutes les polémiques capables d'in-* » *fluencer la décision des nouveaux juges ces-* » *seront aussitôt et prendront loyalement fin.* »

Dans un nouveau Mémoire, la comtesse de Bellegarde adjure, au nom du respect qu'on doit à la justice, ses adversaires et ses partisans de faire trêve. Transmis au Conseil d'Etat, le dossier y est étudié de nouveau. Cette Cour suprême casse le jugement de 1772 et renvoie le colonel de Bellegarde devant un nouveau conseil de guerre qui se réunit à Nancy et qui, le 10 février 1778, acquitte solennellement l'accusé, le déclare lavé et déchargé de toutes les charges relevées contre lui et toujours digne de commander les armées du Roi comme de porter la croix de Saint-Louis.

« Il avait fallu sept ans, dit Linguet, pour ob- » tenir justice. Comme si Mme de Bellegarde » eût borné l'effort de sa vie à faire triompher » la vérité, elle mourait quelques mois après le » prononcé de l'arrêt qui lui rendait l'honneur » et un mari tendrement aimé. Je dois à la vé- » rité, continue-t-il, de déclarer que sans l'âpreté » de certaines querelles et sans les insultes pro- » diguées à l'armée du Roi par des esprits cha- » grins et haineux sans l'intervention intem- » pestive de gens qui voyaient là une occasion » de se montrer ou de pousser leurs ambitions, » l'arrêt qui consacrait le triomphe de la justice » eût pu être obtenu plus tôt... On eût gagné » vraisemblablement deux années peut-être. Si » du moins les fâcheux, les empressés, les folli- » culaires, les gens de haine et d'ambition pou- » vaient se rappeler et méditer cette leçon salu- » taire ! »

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui cette réflexion du judicieux Linguet.

INFORMATIONS

Election législative

MARNE. — *Circonscription d'Epernay.*

Dimanche, après-midi, a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection législative.

En voici le résultat :

Inscrits, 26,438. — Votants, 22,345.

MM. Peignot, rad..... (élu) 10,984 voix.
Coutant, rép..... 10,947 —
Péchatre, social..... 101 —

Démission de M. Barthou

M. Louis Barthou a adressé à M. Georges Berger, vice-président du groupe des républicains progressistes, la lettre suivante :

« Paris, 19 février.

» Mon cher collègue et ami,

» J'ai le vif regret de vous adresser et de vous prier de vouloir bien transmettre au groupe des républicains progressistes ma démission de président.

La sympathie et la confiance que le groupe m'a témoignées à tant de reprises me rendent cette détermination particulièrement pénible ; mais un devoir de loyauté me l'impose. Des incidents récents ne me permettent plus de me faire illusion sur la divergence de vues qui me sépare, au point de vue de l'action républicaine, d'un certain nombre de nos honorables collègues. Ce désaccord m'exposerait, si je ne résignais ma fonction dans un intérêt commun, ou à engager le groupe dans des initiatives contraires au sentiment de plusieurs de ses membres, ou à abdiquer, dans la crise si grave que traverse la République, ma liberté personnelle d'appréciation et d'action.

» Veuillez croire, mon cher collègue et ami, à l'assurance de mon cordial dévouement.

» LOUIS BARTHOU »

La *Liberté* croit savoir que M. Barthou cessera même de faire partie du groupe dont se sépareront, dit-on, avec lui, quelques députés, pour former un autre groupe qui aurait vers la gauche une orientation plus accentuée que celle des anciens progressistes.

—M. Barthou comprend que Méline devient compromettant, et comme il est très ambitieux, il cherche à donner le change... Il n'y parviendra pas ! .....

Une Démission motivée

M. Arsène Vacherot, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, vient d'adresser sa démission au président de la Ligue de la Patrie française parce que, dit-il, contrairement à ce que ses promoteurs avaient annoncé, la Ligue s'est lancée dans la politique et que, depuis quelques jours, elle s'y engage de plus en plus.

Remise du Tableau de Tkatchenko à la Ville de Cherbourg

On mande de Cherbourg :

Dimanche a eu lieu la remise du tableau de Tkatchenko, représentant l'arrivée des souverains russes à Cherbourg.

Le tableau a été présenté par M. Victinchoff. MM. Scheel et Tkatchenko étaient délégués par le czar.

Le tableau est magnifique : il mesure 3m40 sur 2m 20, et représente au premier plan la rade de Cherbourg, avec le *Charles-Martel*, le *Hoche*, l'*Elan* et l'*Etoile-Polaire*.

Le consul de Russie a d'abord prononcé un discours. M. Liais, maire de Cherbourg, a remercié ; il a dit que la Ville est profondément sensible au cadeau de Sa Majesté. Il a rappelé le voyage du czar à Cherbourg, et a ajouté que la Ville gardait un souvenir inoubliable de son passage dans cette ville.

Le tableau aura une place d'honneur à l'hôtel de ville.

Des applaudissements répétés et les cris de « Vive la Russie ! Vive la France ! » ont accueilli ce discours.

Le cortège a ensuite quitté l'hôtel de ville.

Ranavalo en Algérie

Ranavalo, l'ex-reine de Madagascar, a été embarquée à la Réunion le 1er février avec sa suite, pour être internée en Algérie. Cette mesure était depuis longtemps projetée, l'internement de la reine à la Réunion n'étant que provisoire, vu la proximité de la grande île qui pouvait faciliter l'échange de communications entre Ranavalo et ses anciens sujets, et créer ainsi des difficultés.

La suite de la reine se compose de onze personnes. L'arrivée à Marseille aura lieu le 24 février.

Réapparition de l'argent en Italie

Une bienfaisante révolution va s'opérer dans le régime monétaire de l'Italie. L'argent va reparaître. Depuis nombre d'années, les pièces de 5 francs et même la monnaie divisionnaire d'un et deux francs étaient devenues un mythe. Elle avait émigré à l'étranger et le gouvernement avait dû la remplacer par des coupures en papier d'un, deux et cinq francs, pour un chiffre de 110 millions.

A la suite d'un accord monétaire additionnel, auquel s'est prêtée la France la première, le gouvernement a donné les derniers ordres pour que ces petits chiffres de papier disparaissent de la circulation et fassent place de nouveau à la monnaie d'argent.

CHRONIQUE LOCALE

CHANGEMENT D'ATTITUDE !

La *Petite Gironde* nous apprend que les membres du Comité républicain progressiste de Cahors, viennent d'adresser à M. Loubet un télégramme de félicitations, par l'intermédiaire de M. F. Roussel.

Nous les en félicitons bien vivement !

Nous permettront-ils cependant de noter au passage la versatilité de leurs opinions.

Ce même Comité républicain — dont on n'a jamais pu connaître la composition bien exacte, du reste ! — soutenait, aux dernières élections, avec une rare vigueur, la politique de Méline et Barthou..... Méline était alors l'espoir de nos bons progressistes ; aujourd'hui il est passé au rang des vieilles badernes !

Pauvre Méline ! lâché par le comité progressiste de Cahors !

Il ne manquait plus que cela à ton malheur !

Conférence

Nous rappelons que la conférence de M. Nadaud, professeur de rhétorique au Lycée, sur « l'Emile » de Rousseau, aura lieu ce soir à 8 heures 1/2 dans une salle de l'hôtel de ville.

Conférence de M. Delbreil

Voici le compte-rendu de la conférence de M. Delbreil, sur la Société nationale des gaz liquéfiés de Luzezh (Lot), ayant son siège à Cahors.

Mercredi soir, 15 février, dans l'une des salles de la mairie, M. Delbreil, propriétaire au château de Caïx, a fait, devant un public nombreux, une conférence fort intéressante sur le gaz carbonique et la création d'une usine de gaz liquéfiés à Luzech (Lot).

M. le Préfet du Lot, M. le Maire de Cahors, de nombreuses notabilités de notre ville et tous les représentants dévoués de la presse locale et régionale, assistaient à la conférence. Nous ne saurions trop féliciter M. Delbreil. Il a su simplifier la partie technique de sa conférence, et a vraiment intéressé son auditoire. Mais nous tenons particulièrement à le remercier, ainsi que ses collaborateurs, pour l'heureuse initiative qu'ils prennent dans ce département, où la richesse du sol et les forces naturelles ne sont pas sérieusement exploitées. C'est une entreprise qu'on ne saurait trop encourager. Nous sommes persuadés que l'appel de M. Delbreil sera entendu des capitalistes de Cahors, grands et petits, et que les appuis moraux et matériels ne manqueront pas à la nouvelle Société.

Nous savons que le capital social pourrait déjà être assuré par de grandes Cies financières ; mais les fondateurs de la Société tiennent à faire profiter la petite épargne de la région des bénéfices de la nouvelle industrie. Ils préfèrent constituer le capital de la Société à l'aide de 800 actions de 500 fr. dont chacun pourra avoir sa part.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un résumé succinct de la conférence de M. Delbreil.

Le conférencier débute en adressant ses remercîments à M. le Préfet du Lot, dont la présence à la conférence est une preuve nouvelle de sollicitude pour les intérêts généraux du département qu'il administre.

C'est un Français, Thilorier, qui parvint, le premier, en 1834, à liquéfier le gaz carbonique ; mais, c'est chez les allemands, grands buveurs de bière, que l'industrie du

gaz liquéfié a pris naissance. Cette industrie est d'ailleurs favorisée en Allemagne, par l'obligation imposée à tous les tenanciers de cafés et de brasseries, de débiter la bière sous pression de gaz carbonique. En France, la fabrication industrielle du gaz carbonique est toute récente. Elle a d'abord été appliquée dans les grandes distilleries du Nord, où, comme en Allemagne, on recueille, pour le comprimer, le gaz qui se dégage des cuves en fermentation.

Dans le Midi de la France, à Bordeaux avec succursale à Marseille, et à Lyon, le gaz carbonique est extrait du carbonate de calcium. C'est le procédé qui sera adopté à Luzech.

Le calcaire est transformé en chaux dans des fours coulants ou continus; le gaz carbonique s'échappe des fours, est conduit dans un réservoir carbonateur où il barbote dans une dissolution de carbonate de potasse. Cette dissolution saline isole les gaz carboniques des autres gaz qui l'accompagnent à la sortie des fours. Elle se transforme en bicarbonate de potasse, nouveau sel qu'une température de 105° décompose en gaz carbonique et en carbonate de potasse, disponible pour une nouvelle carbonatation. Le gaz qui s'échappe du décarbonateur est refroidi puis comprimé, à l'aide de pompes puissantes, liquéfié et logé dans des tubes en acier doux. Ces tubes contiennent ordinairement 10 kilog. de gaz liquéfié et peuvent être expédiés partout et maniés sans danger.

L'usine de Luzech sera montée pour une production de 1200 kilog. de gaz liquéfié par jour. L'installation, faite dans les conditions les plus heureuses, lui assure toute prospérité. La force motrice empruntée au Lot à l'aide de turbines, ne coûtera rien, la matière première (calcaire) est gratuite aussi, à côté des fours et riche en gaz carbonique ; les transports par eau ou par voie ferrée sont commodes, le Lot passe devant l'usine et la gare de Luzech en est distante seulement de 1500 mètres. Avec l'outillage perfectionné qu'elle possédera, et une sage administration, la Société Nationale des gaz liquéfiés a une prospérité assurée et ne court aucun risque.

Notons que l'écoulement des produits sera rendu des plus faciles par la consommation toujours croissante du gaz carbonique liquéfié. Les applications de ce gaz deviennent chaque jour plus nombreuses. Pour ne signaler que les principales, nous citerons : la fabrication des eaux gazeuses, où la préparation du gaz carbonique par voie chimique est abandonnée, la carbonatation des bières, le gaz carbonique dissous en augmente la qualité et en assure la conservation ; la pression dans les fûts de bière à débiter en bocks ; la fabrication des vins champagnisés ; l'emploi de la force élastique du gaz comprimé est utilisée pour faire fonctionner les pulvérisateurs. Ce nouveau procédé de traitement des vignes a le triple avantage d'économiser la main d'œuvre et la matière première et d'assurer la finesse et la régularité de la pulvérisation, conditions indispensables d'efficacité.

Le gaz carbonique n'entretient ni les combustions ni la vie ; aussi emploie-t-on maintenant le gaz carbonique pour éteindre les incendies, les banques, les grands magasins, les navires en font provision ; il sert à préserver les futs vides, à conserver le vin en vidange, les viandes, les fourrures etc..., etc....

Le froid produit par la détente du gaz liquéfié est utilisé dans les ménages pour fabriquer artificiellement de la glace, pour faire des sorbets, etc.....

L'acide carbonique est encore appelé à rendre les plus grands services comme force motrice des voitures automobiles, des bateaux sous-marins, des petites machines d'ateliers, des machines agricoles, etc..... etc.....

L'industrie du gaz carbonique vient d'être créée et déjà elle fait l'objet d'un commerce considérable ; c'est ce qui fait penser que l'usine de Luzech, installée dans les conditions exceptionnelles que nous avons indiquées, fabricant au meilleur marché possible et sans état-major de direction, réalisera de gros bénéfices et pourra toujours lutter avantageusement avec les sociétés similaires qui sont du reste en très petit nombre.

Les fondateurs se proposent d'étudier les moyens d'établir une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers de l'usine future.

La souscription sera close le samedi 11 mars prochain. — Une moitié seulement de la somme souscrite sera versée en souscrivant ; un quart sera versé du 1er au 20 août ; le quatrième quart sera laissé entre les mains des actionnaires.

Les versements seront effectués à la *Banque de France* de Cahors.

Industrie de l'éclairage

Voici le résumé des deux dernières conférences de M. Cahier :

Dans une première causerie sur l'industrie de l'éclairage, M. Cahier a fait l'histoire de la science de l'éclairage et essayé de caractériser les grandes étapes des progrès de cette industrie : L'éclairage à l'huile, à la chandelle, à la résine dans les temps anciens et les temps modernes ; l'invention des reverbères en 1765 par Bourgeois de Châteaublanc ; l'invention de la lamqe à double courant d'air pourvue d'un verre, par Argant en 1780, les perfectionnements qui y furent apportés par Quinquet, par Carcel en 1800 ; la substitution de la lampe modérateur à la lampe Carcel vers 1854 : l'invention du gaz d'éclairage par Philippe Lebon en 1798, des bougies stéariques en 1825 par M. Chevreul ; des premières lampes électriques à arc voltaïque en 1844 par Léon Foucault ; la découverte des mines de pétrole dans l'Amérique du Nord en 1858 et les lampes à pétrole et à essence, commodes et bon marché. Enfin dans ces vingt dernières années : l'invention de la lampe électrique à incandescence en 1879, par Edison, qui résout complètement le problème de l'éclairage électrique ; le bec Auer qui augmente le pouvoir éclairant du gaz d'éclairage ; l'éclairage à l'acétylène après la découverte du carbure de calcium par M. Moissau en 1894 et l'an dernier la lampe incandescente à alcool par M. Denayrouse.

Samedi dernier, M. Cahier a donné l'explication des phénomènes qui accompagnent la production de lumière dans les appareils d'éclairage. A l'aide d'expériences simples, il est facile de montrer que tous les systèmes d'éclairage, si différents qu'ils paraissent, reposent sur un principe unique : *Chauffer jusqu'à les rendre lumineuses, des substances solides.*

Ces substances solides sont de fines poussières de charbon dans la flamme de la bougie, des lampes à huile et à pétrole, dans le bec de gaz ; un manchon de cendres dans le bec Auer ; un fil de platine ou de charbon dans la lampe électrique. Dans la bougie, les lampes ordinaires et les becs de gaz, on brûle une partie du combustible, huile ou gaz, pour échauffer l'autre partie non brûlée et la rendre éclairante ; dans le bec Auer et la nouvelle lampe à alcool, la chaleur donnée par la combustion complète du gaz d'éclairage ou de l'alcool est employée à porter à l'incandescence un manchon de cendres ; dans les lampes électriques, l'échauffement jusqu'au rouge blanc d'un fil de platine ou de charbon est obtenu par la transformation d'une partie de l'électricité en chaleur.

Dans l'éclairage, à l'aide des appareils ordinaires (lampes à huile et à pétrole, becs à gaz de houille ou à acétylène,) tout l'art consiste à régler convenablement les proportions et le mélange des corps combustibles (huile, pétrole ou gaz) et de l'air. Quand l'air n'arrive pas en assez grande quantité sur le combustible, ou quand la proportion de combustible débitée est trop grande, la flamme est fumeuse, peu chaude et peu éclairante ; le charbon qui ne peut brûler faute d'oxygène, se répand dans l'air sous sa forme de noir de fumée : c'est ce qui se produit quand le verre de la lampe est cassé, quand on lève trop la mèche d'une lampe à pétrole ou à essence, quand on ouvre trop le robinet d'un bec de gaz. Si au contraire l'air arrive en abondance, la combustion est trop complète, la flamme est très chaude mais peu éclairante, faute de parcelles de charbon incandescentes : c'est le cas du brûleur Bunsen et du fourneau de cuisine à gaz d'éclairage.

Grand cirque National

Le cirque Léonard frères, qui est installé depuis 4 jours sur les Allées Fénelon obtient un grand et légitime succès.

Dimanche soir la direction a dû refuser du monde.

Le programme étant très séduisant, et varié à chaque représentation, il y aura foule certainement tous ces jours-ci pour applaudir les artistes de MM. Léonard frères.

* * *

Jeudi prochain à trois heures, la Direction offrira une grande matinée scolaire à prix réduits, pour les élèves de toutes les écoles.

MM. Léonard frères n'ont pas, dans cette circonstance, oublié les déshérités et ont offert l'entrée gratuite à cette représentation aux orphelinats de la ville.

Nous les félicitons sincèrement de cette bonne action.

— Au dernier moment nous apprenons que la matinée est renvoyée à une date ultérieure « pour cause de deuil national. »

Représentation renvoyée

La représentation de *Carmen*, qui devait avoir lieu *jeudi*, sur notre scène, est renvoyée à *vendredi*.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 21 février 1899

Mariages

Lacombe, Julien, cultivateur et Labro, Pauline, couturière.

Décès

Servan, Georges-Jean-Sylvain, 7 mois, rue Mascoutou, 21.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — C'est le 22 février que recommencent les travaux de la route de Mouyllat, un moment abandonnés en raison du mauvais temps de l'hiver. Les ouvriers peuvent reprendre espoir car M. Célarié, entrepreneur, les occupera encore pendant plusieurs mois.

— On nous écrit :

Dimanche a eu lieu l'installation de M. Fillières, au bureau de bienfaisance. Ces réunions étant privées, et bien que nous ayons en mains le compte-rendu de la séance, nous ne pouvons le publier. Nous dirons cependant que cette installation a été chaude et quelque peu orageuse, et que les pauvres peuvent être assurés que les fonds qui leur appartiennent — car disons-le en passant, les membres du bureau n'en sont que les distributeurs — seront mieux répartis l'an prochain, la distribution ne donnera pas lieu à d'aussi vives critiques que par le passé.

— Le bruit court que dimanche prochain, 26 février, aura lieu la nomination de l'adjoint, en remplacement de M. Andissac Paulin, démissionnaire. Nous n'avons pas encore vu, à l'heure où nous écrivons, de convocation officielle.

SAINT-GÉRY. — *Election au Conseil général.* — Le Conseil d'Etat vient de rejeter la protestation présentée par M. Munin-Bourdin, contre l'élection de M. Ernest Talou.

MOULINBESSOU. — *Conférence.* — M. Ségala, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Montcuq, est venu à l'école de Valprionde, au Moulinbessou, faire une conférence sur la possibilité de la reconstitution de la vigne dans les terrains calcaires.

Un auditoire nombreux, venu de tous les points de la commune et même des communes voisines se pressait dans la salle. M. le Maire présidait. L'analyse de quelques échantillons de terre a été faite séance tenante et tout le monde s'est retiré satisfait de la charmante causerie de M. Ségala.

— A l'occasion de la foire du 27 courant, au Moulinbessou, on recevra à la mairie, les premières souscriptions pour le grand concours de tir qui sera tiré le jour de la fête locale, sous les auspices de la Société nationale de tir des communes de France et d'Algérie ; on s'attend à un grand succès pour cet amusement patriotique.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Livernon, le dimanche 26 février courant à 2 heures du soir.

Sujet : Le troupeau et la culture rémunératrice du blé.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Incendie.* — Vendredi dernier, vers 10 heures 1/2 du soir, le feu a pris à une grange contenant divers fourrages, située à Lavaysse, commune de Gourdon, appartenant à la veuve Gouloumès, et a été la proie des flammes.

Les pertes, peu importantes, sont couvertes par une assurance à la compagnie la *Nationale*.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

— *Mort subite.* — Dimanche matin, la veuve Grégory Catherine, — l'heureuse gagnante du gros lot de 100,000 francs, il y a 3 ans — s'habillait pour se rendre à la messe, lorsqu'elle s'est affaissée subitement. Relevée aussitôt par sa servante et les voisins, elle n'a plus donné signe de vie.

Elle a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Elle était âgée d'environ 65 ans.

C'est la deuxième mort subite que nous constatons, à Gourdon, depuis quinze jours.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

L'Union vélocipédique de France nous prie d'insérer la note suivante :

La Commission sportive de l'Union vélocipédique de France vient de recevoir avis de l'International Cyclists' Association que désormain, à l'étranger, la licence de l'U. V. F. sera exigée de tous les coureurs professionnels qui, non munis de cette pièce, se verraient refuser ou leurs engagements ou l'accès des courses, si par hasard ils s'engageaient sans avoir rempli les formalités nécessaires à la licence.

La classification des coureurs, pour la saison 1899, a été constituée ainsi qu'il suit par la commission sportive de l'U. V. F. sauf les modifications qui pourront être apportées dans le courant de l'année :

Hors série : Arend, Bald, Bourrillon, Jacquelin, Morin, E. W. Taylor.

Première catégorie : Banker, Barden, Boulay, Breitling, Broka, Tom Butler, Chinn, Cooper. Deschamps, Domain, Eros, Gougoltz, Grogna, Hamilton, Houben, Jaap Eden, Kiser, Lambrechts, Lehr, J.-B. Louvet, Mac Donald, Meyers, Mercier, Momo, Murphy, Nieuport, Nossam, Outotchine, Parlby, Parsons, Pasini, Petersen, Protin, Singrossi, Tomaselli, Franz Verheyen, Van den Born, Otto Ziegler.

Tous les coureurs non compris dans cette liste, sont classés d'office dans la deuxième catégorie.

Dans sa dernière séance, la Commission sportive l'Union Vélocipédique de France, a décidé de nommer un délégué sportif par département, autant que possible dans le chef-lieu de ce département. Il y aura en outre un délégué pour la Corse, trois pour l'Algérie, un pour la Tunisie et un dans chaque colonie française.

Le rôle des délégués sportifs sera le suivant : surveillance des coureurs et des courses données.

Ce seront ces délégués qui signaleront, pour disqualification, à la commission sportive, les coureurs professionnels qui n'auraient pas de licence et aussi les organisateurs de courses dont les épreuves ne seraient pas courues sous les règlements de l'U. V. F.

Les délégués sportifs auront de droit leur entrée dans toutes les courses de leur département.

BULLETIN FINANCIER

Les manifestations tumultueuses n'on jamais été du goût de la Bourse, le monde de s affaires n'apprécie que le calme et la tranquilité, qui permet de se livrer sans autres préoccupations à ses occupations. Aussi avons-nous à constater une impression moins favorable qui a eu pour conséquence de peser sur la tenue des cours.

Le 3 0/0 recule à 102,87 ; le 3 1/2 0/0 à 103,82 et l'Amortissable à 101,20.

La Banque de France se traite à 3920.

Le Crédit Foncier est ferme à 759. Ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute c'est le succès que va obtenir l'émission des 500.000 Obligations Communales de 500 fr. 2,60 0/0 avec lots. Nous n'avons pas à revenir sur les conditions des plus avantageuses que présente cette nouvelle obligation ; cependant nous rappellerons encore une fois qu'elle participe à 6 tirages de lots par an dont 3 gros lots de 150.000 fr.

Le Crédit Lyonnais est à 890, la Société Générale s'avance à 580, le Comptoir National d'Escompte à 590.

La Banque spéciale des valeurs Industrielles est à 263.

Le Suez cote 3602.

Les fonds étrangers sont en baisse. L'Italien à 96,20, l'Extérieure à 55, le Turc D à 23,85, la Banque Ottomane à 578, le Russe 3 0/0 1891 se traite à 95,10 et le 3 1/2 0/0 à 100,60.

CYCLISTES — Voici le printemps. Choisissez-vous une bicyclette de marque sérieuse, ayant fait ses preuves et méfiez-vous des machines camelotées. Achetez tous une merveilleuse bicyclette Gladiator, vendue 275, 350 et 450 francs, chez Mme veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron à Figeac.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 58

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIX

ENNEMIS EN PRÉSENCE

Il y allait informer M. de Bernécourt du passage de M. des Armoises à Charmes, de l'obstination de ce dernier à se rendre à Vittel, de son départ sur un bidet de poste, — avec l'instant précis de ce départ et le signalement exact de ce bidet ; enfin de la mission dont il avait chargé son hôte pour l'officier de gendarmerie. Maître Renaudot devait ajouter que, l'emigré n'ayant pas reparu, il avait fidèlement remis entre les mains du destinataire les papiers confiés à ses soins.

Le lieutenant avait, en outre, enjoint au brigadier Jolibois de venir, avec leurs chevaux, le rejoindre, à midi, devant la maison du juge de paix. Puis il avait quitté le pavillon du garde sans réveiller Denise, impatient qu'il était de se lancer à la recherche de ce que Gaston était devenu et des assassins, sous les coups desquels l'infortuné gentilhomme avait dû succomber.

Pour commencer, il était nécessaire d'avertir le juge de paix Touvenel de ce nouveau méfait commis dans son canton.

Constatons, à ce propos, que les attributions conférées aux juges de paix par le Code de brumaire an IV, étaient beaucoup plus importantes que celles que la loi leur octroie aujourd'hui. Ces attributions les assimilaient alors, pour ainsi dire, aux plus autorisés de nos magistrats instructeurs.

Le citoyen Touvenel était un gros papa à la physionomie ouverte, réjouie, épicurienne et rubiconde, qui abritait sous des façons de « bons vivants », sous une façon légèrement bruyante, un fonds solide d'observation, d'esprit pratique, d'activité et de caractère.

Originaire du pays, où, depuis près d'un siècle, ses ascendants avaient exercé des fonctions publiques, il connaissait la famille Hattier de longue date.

Aussi reçut-il notre nouvel officier avec toutes sortes de témoignages d'affection et de plaisir, et lui adressa-t-il les plus chaleureux compliments sur son avancement mérité. Comme bouquet de ses effusions cordiales :

— Vous dînez avec nous, n'est-ce pas lieutenant. Je veux que nous vidions une fine bouteille à votre heureux retour et à votre épaulette si vaillamment gagnée. Nous boirons à votre digne père et à votre charmante sœur, à vos exploits passés, à vos succès avenir : car j'espère qu'avec votre aide, nous allons nous débarrasser de ces fieffés gredins qui, depuis des années, nous mettent sur les dents, moi, vos prédécesseurs, les parquets d'Epinal et de Mirecourt, et jusqu'à la cour de Nancy...

Puis, sans attendre une réponse :

— Dominique ! holà Dominique !...

Un petit domestique, semi-citadin, semi-campagnard, accourut à cet appel...

— Dominique, prévenez ma femme que le citoyen Philippe Hattier nous fait le plaisir de s'asseoir à notre table. Qu'on ajoute un couvert et qu'on ne ménage pas les meilleurs coins du cellier. Il s'agit de fêter un enfant du pays.

En Lorraine, l'on dîne de onze heures à midi : c'est dans les habitudes et dans les maisons bourgeoises, le principal et le meilleur de toute la journée.

Le juge de paix continua, en mêlant, selon sa coutume, les termes de la procédure aux formules de la gastronomie :

— Ventregoi ! cher ami, vous tombez à merveille. Nous avons « au rôle » aujourd'hui un excellent potage avec les bons légumes cueillis dans mon jardin, des croûtons rissolés dans du beurre fait chez moi, et un bœuf de la tranche au petit os, pas trop cuit, cantonné de persil et garni de condiments adhérents à la pièce : moutarde, capres, cornichons et autres menus appétits... Ajoutons une volaille farcie, du poisson, quelques plats sucrés... J'oubliais un buisson d'écrevisses de la Meuse... Et quelles écrevisses ! De petits homards ! Le tout arrosé d'un chambertin que M. Choiseul appelait « le lait de sa vieillesse ».

Or, tout en se complaisant, avec une loquacité joyeuse, dans l'énumération des mets de choix dont il se proposait de régaler son convive, le juge de paix au lieu de regarder ce dernier, n'avait cessé d'examiner du coin de l'œil le paysan avec lequel il était entrain de causer, lorsqu'on lui avait annoncé Philippe.

Celui-ci, en entrant, n'avait point pris garde à ce visiteur. Pendant les politesses échangées, l'individu avait du reste, fait retraite jusque dans un angle du cabinet. Appuyé à la muraille, le chapeau sous le bras, les mains dans les poches, il attendait sans doute l'instant de prendre congé sans déranger les deux interlocuteurs.

On aurait dit que le regard du magistrat cherchait à étudier sur la figure de « son administré » l'impression produite par l'arrivée de l'officier.

Mais la figure comme la pose du campagnard dénotait l'insouciance la plus absolue.

C'était un homme de taille moyenne, bâti en force, et qui avait la mine d'un fermier à l'aise. Impossible de rencontrer une face plus débonnaire et plus insignifiante.

— Excusez-moi, citoyen juge, fit-il au bout d'un moment, mais on m'attend chez nous, — et, si vous n'avez plus besoin de ma pataraphe au bas de vos écritures...

— Précisément : le temps de vous lire votre déclaration et de vous faire signer...

Le magistrat se tourna vers l'officier :

(*A suivre.*)

FEUILLETONDU « **Journal du Lot** » 62

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Et le binocle ! C'est surtout le binocle qu'il fallait voir ! Quelles chevauchées superbes sur le nez, et quelle chute tranchante le long du visage !

Enfin, le tour de Maître Durand était arrivé. Le président venait de l'inviter à prendre la parole.

L'avocat se leva lentement, embrassa d'un coup d'œil la salle, qui le regardait de tous ses yeux, d'un coup de pouce rangea les papiers qu'il avait devant lui, rejeta en arrière ses manches et ses cheveux, enleva sa toque, laissa tomber tout seul son binocle, s'assura que personne ne parlait plus, que tout le monde l'écoutait, que tous se taisaient et prêtaient une oreille attentive, avide, et commença...

Il bredouilla quelques lignes d'exorde, à voix basse, à peine perceptible, entama l'éloge de la famille de Cordouan, une des plus vieilles, des plus glorieuses de l'ancienne Guyenne, fit ensuite celui d'Edgar de Cordouan, le dernier rejeton de cette vieille race chevaleresque, que la fatalité inouïe, inconcevable venait de jeter sur les bancs de la cour d'assises, pour un instant seulement, il est vrai, mais assez longtemps pour voir ses ancêtres frémir et se voiler la face !

Maître Durand avait lancé cette phrsae à plein gosier, il se pencha pour remuer ses papiers, attendant qu'il eût produit tout son effet, puis il parla d'Edgar, de son honnêteté, de son bon cœur ; il cita de lui des traits qui lui faisaient le plus grand honneur. Il dit son amour pour son grand-père, son âme haute et fière, puis se tournant vers le ministère public, après avoir jeté un coup d'œil aux jurés et à la salle entière, comme pour les prendre à témoin de ce qu'il allait dire :

— C'est cet homme, s'écria-t-il d'une voix véhémente, que vous avez osé trainer sur ces bancs ; que vous avez osé accuser du plus odieux, du plus lâche, du plus infâme de tout les crimes, — l'assassinat d'une femme !

Et l'avocat fit une nouvelle pose.

La salle paraissait déjà tournée, gagnée toute à Edgar, et maître Dnrand, qui connaissait son public, qui en devinait pour ainsi dire toutes les impressions, maître Durand rayonnait.

Son regard prenait, quand il se portait sur l'avocat général, un air si méprisant, si sarcastique, qu'il en devenait risible.

Le défenseur en vint à discuter les charges qui pesaient sur son client.

— Que nous reporche-t-on ? s'écria-t-il. De ne pas avouer ? Mais pouvons-nous avouer ce qui n'est pas ?

Pouvons-nous dire que nous sommes criminel, quand nous sommes innocent ?

Il frappa avec force sur la barre.

— Car nous sommes innocent !... Tout le déclare, tout le montre, tout le prouve !

On a dû reconnaître notre innocence, à nos protestations indignées, à notre voix, à notre accent !

Notre honorabilité personnelle, celle de notre famille, le proclame, le crie !....

On nous dit encore :

Si vous êtes innocent, où étiez-vous quand le crime a été commis ?...

Où étions-nous, messieurs ?...

Et Me Durand regarda les jurés.

— Où nous étions ? Mais mon client vous l'a dit. Il ne l'aurait pas dit, soyez-en sûrs si cela n'était pas. Quand on ment, on ne prend pas la peine de chercher des mensonges vraisemblables. Nous étions dans le placard où la malheureuse Delphine, affolée par l'arrivée imprévue de M. Fernandez, nous avait enfermé.

L'avocat général ayant fait ici un geste de protestation et de doute, le défenseur se tourna vivement vers lui :

— Oui, je m'en souviens, monsieur l'avocat général, en parlant de cet incident, de cette partie de la déposition de mon client, vous avez ricané.

Le magistrat protesta du geste.

— Oui, appuya Me Durand, vous avez ricané... Et pourquoi ? Parce que cela vous paraissait invraisemblable. Mais c'est cette invraisemblance même qui prouve que ce détail est vrai. On n'invente pas les choses absurdes !

Et cette phrase lancée à l'avocat général avec une expression de mépris souverain, Me Durand fit une nouvelle pose.

Il passa rapidement sur les autres arguments développés par le ministère public, comme s'ils n'avaient pas valu même l'honneur qu'il leur faisait de les rappeler et de les discuter, puis il reprit avec une recrudescence d'énergie, les yeux en feu, la sueur au front.

— Vous n'avez donc rien pu élever contre nous de sérieux, car je n'admets pas comme sérieuses les dépositions d'un M. Tartas, sur lequel vous avez eu les renseignemets que vous savez.

Dans la foule où il était dissimulé, Tartas avait frémi.

Il eut un mouvement de frayeur et presque de rage.

Est-ce qu'on allait encore lui parler de la vieille ?

Mais il en fut quitte pour la peur.

L'avocat n'insista pas, il poursuivit sa plaidoirie, cherchant à égarer les jurés, le public, à les détourner des seules preuves véritables ou du moins que l'on pouvait considérer comme véritables, relevées par l'accusation.

Et, quand il crut les avoir réduites à néant, il s'écria :

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE

USAGES LOCAUX EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT (1)

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et tribunaux, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de jurisconsultes autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcours ; du curage des cours d'eau ; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très guande utilité.

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

LE MONDE IIIUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro exeptionnel paraissant le mercredi 22 février 1899.

M. Félix Faure.

M. Emile Loubet, Président de la République. Le Congrès.

GRAVURES : Portraits : M. Emile Loubet, Président de la République. — M. Félix Faure (dernier portrait). — M. Félix Faure sur son lit de mort. — M. Félix Faure en ouvrier tanneur — en 1862 — en 1870 — en 1878 — un 1892.

Paris : M Félix Faure à l'Elysée : La chambre à coucher. — Le cabinet de travail. — La salle à mangerr — Le fumoir.

La chapelle ardente dans la salle des fêtes, à l'Elysée. — La décoration funèbre.

M. Félix Faure faisant sa promenade matinale au Bois de Boulogne.

La dernière Revue : Tribune présidentielle.

Départements : La villa présidentielle au Havre : Vue extérieure. — La salle à manger. — Le billard. — Le grand salon. — La chambre de M. Félix Faure.

M. Félix Faure, dans les tirés de Rambouillet.

Versailles : Le Congrès : La Gaierie des bustes. — Arrivée de M. Loubet dans la Galerie, après son élection.

Aspect extérieur du Palais : Le landau présidentiel. — La Foule devant le Palas.

Le numéro : 25 centimes

Afin que nos abonnés soient vite et bien informés, nous publions en deux fois notre numéro de cette semaine. La seconde partie paraîtra *samedi*.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Celais) ; vous recevrez *gratis* un joli morcaau de musique pour piano.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chênes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguie, des échatillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.